

Séance 2. L'An Mil : domination, dépendance et révolte paysanne

Doc. 1 : Polyptique de l'abbaye de Saint germain des Prés, rédigé entre 811 et 829¹.

"Il y a à Villeneuve un manse de maître, avec habitation et autres bâtiments en suffisance. 172 bonniers de terre arable qui peuvent être ensemencés à huit cent muids. Il a 92 arpents de vignes, où l'on peut récolter mille muids, 166 arpents de pré, où l'on peut récolter 170 chars de foin. Il y a trois fariniers dont le cens rapporte 85 muids de grains. Un autre n'est pas accensé. Il y a un bois de quatre lieues de tour où peuvent être engraisés 500 porcs (...)
Actard, colon et sa femme, colonne, nommée Éligilde, hommes de Saint-germain, ont avec eux 6 enfants nommés Aget, Teudo, Siméon, Adalside, Dieudonnée, Électard. Ils tiennent un manse libre contenant 5 bonniers de terre arable, 4 arpents de vigne, 4 arpents et demi de pré. Il fournit pour l'ost 4 sous d'argent, et l'autre année 2 sous pour la livraison de viande, et la troisième année, pour la livraison de fourrage, une brebis avec 2 agneaux. Deux muids de vin pour le droit de païsson, 4 deniers pour l'usage du bois; pour le charroi, une mesure de bois, 50 bardeaux. Il laboure pour les blés d'hiver 4 perches et pour les blés de printemps 2 perches. Les corvées de bêtes et de bras autant qu'il lui est commandé. Trois poules, quinze œufs. Il clôt 4 perches du pré...

Adalgarius, esclave de Saint-Germain, et sa femme colonne, nommée Hairbolde, hommes de Sait germain. Celui-ci tient un manse servile (...)

Hadvoud, esclave et sa femme esclave, nommée Guinigilde, hommes de Saint germain, ont avec eux 5 enfants, Frothard, Girouard, Aïrolde, Adivs, Éligilde. Ils tiennent un manse libre contenant 1 bonnier et demi de terre arable, trois quarts d'arpent de vigne, 5 arpents et demi de pré. Il fait dans la vigne 4 arpents. Il livre pour la païsson trois muids de vin, un setier de moutarde, cinquante osiers, trois poules quinze œufs. Les services de bras, où ils lui sont commandés. Et la femme esclave fait de la serge avec la laine du maître, et gave les volailles autant qu'il lui est commandé.

Ermenod, colon de Saint-germain, et sa femme esclave. Foucaud esclave et sa femme esclave, nommée Ragentisme, hommes de Saint germain? Ces deux-là tiennent un manse servile contenant deux bonniers de terre arable, un arpent de vigne, deux arpents et demi de pré. Il doit la même chose que le précédent. La femme esclave et sa mère font les serges et gavent les volailles autant qu'il lui est commandé".

Doc. 2 : Le site de Colletière au lac de Paladru² : reconstitution (1003-1035). (à gauche)

Doc. 3 : Le castrum de Chatelard à Chirens³ : reconstitution 1040-1050 (à droite)

¹ Cité par Georges Duby : *l'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Champs histoire, 1962.

Régine le Jan : *La société du haut Moyen-Age, VI-IX siècle*, Armand Colin, 2003.

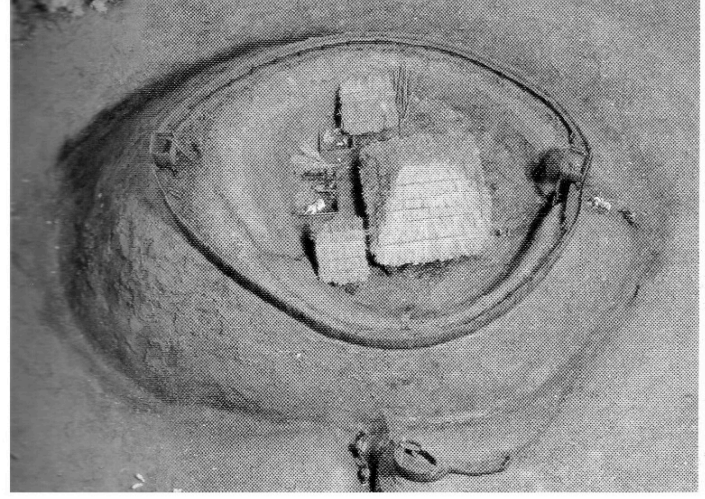
J.P. Devroey : *Economie rurale et société dans l'Europe franque*, Belin, 2003.

Puissants et misérables, Académie royale de Belgique, 2006.

² Lucile Chevallier Le lac de Paladru : *Des fouilles archéologiques aux projets de musée*

Michel Colardelle et Eric Verdel : *Chevaliers-paysans de l'an Mil au lac de Paladru*, Musée dauphinois, Edition Errance.

³ Maquette du musée dauphinois exposée au musée du lac de Paladru, à Charavines



Doc. 4 : Guillaume de Jumièges : extrait de l'histoire des Ducs de Normandie, rédigée en 1071

"Tandis qu'il (Richard II) prodiguait en abondance les richesses d'une si grande honnêteté, aux premiers temps de son jeune âge, il commença à croître dans le duché normand la semence d'une division mortelle. Car les paysans (*rustici*) des différents comtés de la patrie normande, d'un même mouvement, se rassemblèrent en d'innombrables conciliabules, décidant de vivre selon leur plaisir et d'user de leurs propres lois tant pour le revenu des forêts que pour l'exploitation des cours d'eaux, sans se soucier du droit établi auparavant. Pour imposer ces principes, chaque groupe de cette foule en furie envoya deux députés à l'assemblée générale qui devait se tenir au cœur du pays pour ratifier ces décisions. Lorsque le duc l'apprit, il envoya le comte Raoul avec une multitude de combattants (*milites*) pour réduire cette férocité campagnarde et disperser l'assemblée des paysans. Sans arrêter aux ordres, ce dernier s'empara aussitôt de tous les députés, et de bien d'autres avec eux, leur fit trancher mains et pieds, et les rendit impotents à leurs proches; ceux-ci s'abstinrent désormais de tels actes et la crainte de subir un sort pire encore les rendit plus prudents. Les paysans instruits par l'expérience, oubliant leurs assemblées, retournèrent en hâte à leurs charrues"

Doc. 5 : Extrait de l'histoire anonyme de l'abbaye de Fécamp, rédigée en 1090-1094, à partir de sources anciennes conservées dans le monastère.

"Richard [II], fils de Richard [I], lorsqu'il reçut le duché sur toute la Normandie, au début de son règne, contint par sa prudence ses Normands révoltés, les vainquit heureusement, et, par sa puissance, les ramena et les soumit aux coutumes du joug paternel. Ayant calmé ces soudaines séditions de ses citoyens, apaisé et réconcilié les régions environnantes par l'image de la probité paternelle, l'illustre duc Richard commença de resplendir étendant toujours plus loin dans les diverses parties du monde les flammes ardentes de ses vertus"

Doc. 6 : Le Roman de Rou de Wace

N'avait encore guère régné
Ni duc guère n'avait été,
Quand au pays monte une guerre
Qui dut grand mal faire à la terre.
Les paysans et les vilains
Ceux du bocage et ceux du plain
Ne sais par quel entichement
Ni qui les mut premièrement
Par vingt, par trente, par cent,
Ont tenu plusieurs parlements,
La devise vont conseillant
« Notre ennemi, c'est notre maître. »
Ils en ont parlé, en secret
Et plusieurs l'ont entre eux juré,
Que jamais par leur volonté
N'auront de seigneur ni d'avoué (...)
Tous les jours leurs bêtes sont prises
Pour les aides et les services
Tant y a plaintes et querelles,
Coutumes vieilles et nouvelles,
Ne peuvent une heure être en paix.
Sont chaque jour cités en plaid
Plaid de monnaie et de forêt
Plaid de corvée et plaid de guet
Plaid de chemins, plaid de clôtures,
Plaid d'hommages, plaid de moutures
Plaid de fautés, plaid de querelles,
Plaid d'aides et plaid de gabelles
Tant y a prévôts et bedeaux
Tant de baillis vieux et nouveaux
Qu'ils n'ont pas une heure en repos.
On leur en met tant sur le dos
Qu'ils ne peuvent gagner leur cause
Chacun tire d'eux quelque chose.
Fils de putain nous dire entendons.
Pourquoi nous laissons-nous manger ?
Mettons-nous hors de leur danger;
Nous sommes hommes comme ils sont.
Avons tous membres comme ils ont,
Et tout aussi grand corps avons,
Et tout autant souffrir pouvons,
Le courage nous manque seulement.
Unissons-nous par le serment,
Nous et nos avoirs défendons,
Et tous ensemble nous tenons;
Avons bien, contre un chevalier,
Trente ou quarante paysans,
Maniables et combattants.
Piteux seront, si vingt ou trente
Jeunes gens de belle prestance
Qui seuls ne s'en pourraient défendre,
Ensemble ont vouloir de les prendre

A coup de massue et d'épieux,
De flèches, de bâtons, de pieux,
De haches, d'arcs et de gisarmes
De pierres pour qui n'aura pas d'armes;
Par le nombre que nous serons,
Des chevaliers nous défendrons.
Ainsi pourrons aller aux bois,
Trancher arbres à notre choix,
Aux viviers prendre les poissons,
Dans les forêts la venaison
De tout ferons nos volontés,
Par les bois, les eaux et les prés.
Par ces dits et par ces paroles
Et par d'autres encor plus folles,
Ont marqué leur assentiment
Et se sont juré par serment
Qu'ensemble tous se tiendront
Et ensemble se défendront;
Ont élu, ne sais où ni quand,
Les plus adroits, les mieux parlant
Qui par tout le pays iroient
Et les serments recueilleront.
Assez tôt, Richard entend dire
Que vilains Commune faisaient,
De ses droits le dépouilleraient
Lui comme les autres seigneurs
Qui ont vilains et vavasseurs
Raoul s'emporta tellement
Qu'il ne fit pas de jugement;
Les fit tous tristes et dolents;
A plusieurs arracher les dents
Et les autres fit empaler,
Arracher les yeux, poings couper,
A tous fit les jarrets rôtir
Même s'ils en devaient mourir;
D'autres furent brûlés vivants
Ou plongés dans le plomb bouillant,
Les fit ainsi tous arranger.
Hideux furent à regarder.
Ne furent depuis en lieu vus
Qu'ils ne fussent bien reconnus.
La commune est réduite à rien,
Et les vilains se tinrent bien;
Se sont retirés et demis.
De ce qu'ils avaient entrepris,
Par peur devant les conjurés
Qu'ils virent morts ou torturés
Mais les riches se rachetèrent
Et de leur bourse s'acquittèrent;
On ne laissa rien à leur prendre;
D'autant qu'on put, on les fit rendre.
Tels procès firent leurs seigneurs
Qu'on n'en put faire de meilleurs